

FINANCES

Budget Primitif 2014

Décision modificative n°1

- a) Budget principal
- b) Budget annexe d'assainissement
- c) Budget annexe du chauffage urbain
- d) Budget annexe de la restauration municipale
- e) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- f) Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy
- g) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Après son vote, il est possible de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif qui se révèlent inadaptées par des décisions modificatives. Celles-ci reprennent la structure du budget primitif, sont adoptées par l'assemblée délibérante et autorisent le maire à effectuer des dépenses ou recettes revues ou complémentaires.

Outre des modifications ponctuelles, la première décision modificative a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif.

Cette première décision modificative est donc un acte d'ajustement et de report.

Concrètement, elle permet :

- d'intégrer les résultats du compte administratif 2013 et les reports d'investissement de 2013 sur 2014,
- de rectifier des imprécisions, de prendre en compte des ajustements en dépenses et recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées au cours de l'exercice,
- dans le prolongement du budget primitif adopté en avril, de procéder notamment à l'abondement d'enveloppes d'investissement qui avaient été contraintes au cours de l'élaboration budgétaire dans l'attente de la nouvelle mandature,
- de procéder à des régularisations comptables.

L'ensemble des éléments financiers est retranscrit dans les annexes jointes au présent rapport.

Budget Principal

Le compte administratif 2013, approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 19 juin dernier, fait apparaître un résultat global brut de 5 422 437,63€ avec un excédent de fonctionnement de 6 490 153,03€ et un déficit d'investissement de 1 067 715,40€

Les reports d'investissement 2013 s'élèvent en dépense à 11 933 218€ et en recette à 6 777 682€

Le résultat net est alors de 266 901,63€

Ce résultat de clôture est inscrit dans cette première décision modificative.

Elle présente des recettes et des dépenses en augmentation de 1,2M€ soit :

- des recettes nouvelles pour 1 288 447€ (614 754€ en investissement et 673 693€ en fonctionnement),
- un abandon de dépenses de 1 201 404€ (696 337€ en investissement et 505 067€ en fonctionnement),
- permettant de couvrir 2 489 851€ de dépenses nouvelles (1 574 351€ en investissement et 915 500€ de fonctionnement).

Les recettes

Les recettes nouvelles (+ 1 288 447€) proviennent :

- ⇒ de la prise en compte du résultat de clôture du compte administratif 2013 (+ 266 901,63€),
- ⇒ d'ajustements à la hausse par rapport aux prévisions premières :
 - de recettes pour les tournages de films (+ 13 934€),
 - de la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 27 783€),
 - des participations des usagers pour l'atelier théâtral (+ 20 949€),
 - du produit des amendes de police (+ 105 618€),
 - des droits de mutation au regard des déclarations d'intentions d'aliéner (+ 200 000€),

- du versement par la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Ile de France d'une subvention pour la ZAC du Plateau régularisant un versement attendu en 2013 (+ 163 878€),
- au remboursement de dépôt de garantie pour 62 984€lié notamment au bien situé 82 rue de Verdun,
- de l'attribution de compensation pour 37 188€

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, l'attribution de compensation prévisionnelle avait été revue à la baisse afin de tenir compte de la prise en charge par la communauté d'agglomération de missions relevant notamment de l'association Seine Amont développement. Pour autant, cette association a sollicité ses adhérents pour le versement de cotisations devant permettre la mise en sommeil de l'association. De fait la commune procédera directement au versement de la cotisation.

- ⇒ de la perception de rôles supplémentaires d'ores et déjà supérieure à la prévision du BP (+ 357 933€),
- ⇒ d'une subvention du FIPH suite à des aménagements réalisés au sein de structures municipales (15 372€).

Les abandons de dépenses

En ce qui concerne les dépenses, certaines sont revues à la baisse (- 1 201 404€).

Les abandons de dépenses en investissement (- 696 337€) comprennent pour l'essentiel des ajustements de crédits relatifs :

- à la réalisation du groupe scolaire Rosa Parks (- 400 000€),
- aux travaux d'aménagement de locaux à l'Hôtel de Ville (- 131 840€),
- au report des travaux de restructuration du groupe scolaire A. Makarenko (- 100 000€),
- aux installations et agencements de matériels sur les biens fonciers (- 21 000€),
- au programme social thématique (aide aux copropriétés dégradées) (- 20 000€).

En fonctionnement (- 505 067 €), ils comprennent notamment :

- ⇒ des ajustements de crédits relatifs :
 - à l'accompagnement social relatif à la MOUS Gagarine (- 50 000€),
 - à l'action d'animation relevant du FISAC (-15 000€).
- ⇒ la correction de la prévision du prélèvement au fonds de péréquation des communes d'Ile de France (FSRIF) suite à sa notification par l'Etat (- 241 750€),

⇒ la révision à la baisse des chèques vacances remis aux jeunes ivryens. Cependant conformément à une décision du bureau municipal, cette somme est affectée à l'organisation de séjours jeunesse (50 000€).

Il est à noter que la décision modificative comporte des mouvements de régularisation comptable qui opèrent des changements de compte sans modifier l'utilisation initiale des crédits pour un volume en dépenses et recettes de 145 938€(cf annexe jointe)

Les besoins nouveaux

Les recettes nouvelles et abandons de dépenses permettent de couvrir des besoins nouveaux (2 489 851€).

En investissement (+ 1 574 351€) :

Lors de l'élaboration du budget primitif, la perspective d'une nouvelle mandature avait conduit à contraindre fortement certaines enveloppes d'investissement qu'il est proposé d'abonder pour la fin d'exercice :

- acquisition et mise en œuvre d'une architecture technique pour les projets d'administration électronique : 35 000€
- matériel de téléphonie et câblage : 30 000€
- serveurs et matériels réseaux pour l'évolution technique et la virtualisation : 108 000€
- matériel bureautique : 25 000€
- mobilier de bureau et photocopieurs : 23 000€
- éclairage public et signalisation : 30 000€ pour réaliser des opérations d'urgence suite à des accidents et dégradations,
- mobilier urbain : 30 000€ pour le renouvellement du stock nécessaire au remplacement de mobilier détérioré,
- réfection de chaussées et trottoirs : 187 000€ dont 50 000€ pour diverses interventions et petits aménagements et 137 000€ pour des travaux rue Carnot,
- subventions à l'OPH pour l'aide à la modernisation du parc locatif : 300 003€
- subvention à l'OPH pour l'aide à la construction de logements sociaux : 63 500€
- entretien des bâtiments communaux : 150 000€
- alarmes et extincteurs : 50 000€

Des crédits sont également nécessaires :

- pour aménager des locaux en vue de permettre le transfert et l'installation d'associations : 150 000€
- pour compléter la rénovation des courts de tennis au complexe Venise Gosnat, réalisation d'une dalle en vue de l'installation d'une nouvelle « bulle » acquise par l'USI : 58 500€
- pour déplacer le branchement du garage municipal aux réseaux compte tenu d'une opération de construction de logements à lancer par l'OPH sur le terrain situé à l'angle des rue Saint-Just et Raspail : 55 340€
- pour étudier la faisabilité de l'installation d'une crèche dans la cadre de l'opération de construction de logements sur le site Lamant : 18 000€
- pour envisager l'aménagement du parking de la ZAC du Plateau : 20 000€
- pour des travaux dans le cadre du FISAC : 21 000€
- pour une subvention complémentaire à l'OPH pour la réhabilitation de la cité Jean Moulin : 100 000€
- pour les bouches d'incendie : 8 000€ dont 6 000€ pour renouveler 2 bouches d'incendie périmées et 2 000€ pour changer un point d'eau fuyard,
- pour une avance de trésorerie de 23 806€ sollicitée par l'association Seine Amont Développement pour faire face à ses besoins de trésorerie dans l'attente du versement du fonds européen de développement régional (FEDER). Le conseil d'administration a donné un avis en faveur de cette avance qui sera remboursée à la ville ultérieurement.

En fonctionnement (+ 915 500€) :

Des ajustements de prévisions sont sollicités pour :

- la participation du budget principal au budget annexe d'élimination des déchets du fait d'un complément de crédits nécessaire pour la collecte des déchets pour 220 000€ et 5 000€ de premiers crédits pour une étude relative aux modes de financement de l'enlèvement des déchets ménagers,
- des opérations comptables d'annulations de titres sur les exercices antérieurs relatifs essentiellement à des loyers mais aussi de droits de voirie pour 139 692€
- suite à notification par l'Etat, la correction du montant prévisionnel de la contribution communale au prélèvement du fonds de péréquation horizontale communal et intercommunal pour 18 755€
- un complément de subvention au CCAS pour les aides accordées par la commission sociale permanente de cet organisme : + 10 000€
- la location de sanitaires destinés au campement Truillot pour 24 000€

- une prestation de l'ALJI 93 pour l'accompagnement social et l'insertion des familles du campement dans le cadre d'une convention avec l'Etat et le Conseil général : + 36 000€
- un abondement de crédits pour le nettoyage de vêtements de travail des agents travaillant sur l'espace public : + 35 000€
- une assistance à maîtrise d'ouvrage liée aux projets d'administration électronique : 25 000€
- des compléments de crédits pour les prestations réalisées par le SIIM 94 pour la formation du personnel communal et l'informatisation des écoles : + 32 000€
- un abondement de la cotisation au SIIM 94 du fait de sa revalorisation en fonction de la population recensée et du coût de la vie : + 32 000€
- un abondement de crédits pour les produits d'entretien pour 13 000€
- un diagnostic de sol pour le projet immobilier qui verrait le jour sur la réserve Villars : + 20 000€
- une subvention complémentaire pour le GIP Ivry/ Vitry pour renforcer la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics : + 14 000€
- un versement complémentaire de cotisation à l'ASAD (Association Seine Amont Développement) en vue de permettre la mise en sommeil de l'association : + 37 188€ Toutefois, cette cotisation était comprise dans l'ajustement initial de l'attribution de compensation présentée au budget primitif. La prévision de l'attribution de compensation est donc revue de ce fait.

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe d'assainissement est concerné par la reprise des résultats de l'année 2013 auxquels sont imputés les reports de dépenses d'investissement.

Les résultats de l'exercice sont composés des excédents d'investissement de 3 741 186,61€ et de fonctionnement capitalisé à hauteur de 164 319,41€

Les reports de dépenses sont de 282 601€

Ces données permettent de financer des travaux au quartier parisien pour 13 780€ et constituer une provision pour travaux de 3 609 125,02€

CHAUFFAGE URBAIN

Ce budget est composé en recette de la reprise des excédents soit 403 875,96€ en investissement et 1 308,48€ en fonctionnement.

Ces résultats permettent l'inscription en dépense de crédits pour des frais d'honoraires et d'une provision pour travaux.

RESTAURATION MUNICIPALE

Les résultats de l'exercice 2013 génèrent un excédent d'investissement de 28 329,80€ et un excédent de fonctionnement de 2 180,20€ permettant de couvrir les reports de dépenses de 30 510€

Par ailleurs, un complément de crédit de 327€ pour du matériel et une opération comptable d'annulation de titre sur les exercices antérieurs pour 76€ sont abondés par la participation du budget principal.

CMPP

Le résultat de l'exercice 2013 a fait apparaître un excédent d'investissement de 1 079€ permettant de couvrir le report de dépenses d'investissement.

CINEMA MUNICIPAL LE LUXY

Le résultat de l'exercice 2013 du budget annexe du cinéma municipal engendre un excédent d'investissement de 190 720,78€ et permet l'inscription d'une provision pour travaux.

Par ailleurs, cette première décision modificative constate quelques mouvements compensés permettant l'acquisition de petits matériels ainsi que l'abondement des crédits nécessaires aux droits prélevés par la SACEM du fait d'une fréquentation soutenue de l'équipement municipal.

<p style="text-align: center;">SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS</p>
--

Le résultat de l'exercice 2013 fait apparaître un excédent d'investissement de 35 598,37€
Le report de dépenses d'investissement de 1 573€ est imputé à ce résultat qui permet, cependant, l'acquisition de composteurs pour 1 284€ et l'inscription d'une provision pour la dotation en matériel dans le cadre du plan local de prévention des déchets pour 32 741,37€

Cette première décision modificative présente également un complément de crédits pour la collecte des déchets (220 000€) et une première inscription de 5 000€ pour le lancement d'une étude sur les différentes modalités de financement de l'enlèvement des déchets ménagers.

P.J. : tableaux.

FINANCES

Budget Primitif 2014

Décision modificative n°1

1a) Budget principal

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,

vu les résultats du compte administratif 2013,

vu le débat en commission moyens du 9 septembre 2014,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

(par 35 voix pour et 9 voix contre)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget principal, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget principal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Décision modificative n°1

1b) Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,

vu les résultats du compte administratif 2013,

vu le débat en commission moyens du 9 septembre 2014,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

(par 33 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe d'assainissement, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe d'assainissement.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Décision modificative n°1

1c) Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,
vu les résultats du compte administratif 2013,
vu le débat en commission moyens du 9 septembre 2014,
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

(par 35 voix pour et 9 voix contre)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du chauffage urbain, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du chauffage urbain.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Décision modificative n°1

1d) Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,

vu les résultats du compte administratif 2013,

vu le débat en commission moyens du 9 septembre 2014,

vu la décision modificative n°1 ci-jointe,

DELIBERE

(par 35 voix pour et 9 voix contre)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 du budget annexe de la restauration municipale, ci-annexée.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Décision modificative n°1

1e) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,

vu les résultats du compte administratif 2013,

vu le débat en commission moyens du 9 septembre 2014,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

(par 35 voix pour et 9 voix contre)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Décision modificative n°1

1f) Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,

vu les résultats du compte administratif 2013,

vu le débat en commission moyens du 9 septembre 2014,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

(par 35 voix pour et 9 voix contre)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Décision modificative n°1

1g) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2014,

vu les résultats du compte administratif 2013,

vu le débat en commission moyens du 9 septembre 2014,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

(par 35 voix pour et 9 voix contre)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du service public d'élimination des déchets, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du service public d'élimination des déchets.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 1^{ER} OCTOBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2014